



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la session ordinaire de son conseil qui s'est tenu mardi, le dixième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-trois, le règlement portant le numéro 291.012023, sur le traitement des membres du conseil municipal abrogeant tous les règlements antérieurs.

Toute personne qui le désire peut consulter le règlement 291.012023 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au [dg@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:dg@saint-ignace-de-stanbridge.com) ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE ONZIÈME JOUR DE  
JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel

---

---